Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900914-20251218-2025_07_06-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE KERLOUAN

D N°6

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq

Le dix-huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian COLLIOU, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice à l'exception de Marie-Laure CORNOU, Gwénaëlle LE GOFF et André GOURHANNIC qui ont donné respectivement procuration à Gérard LOAËC, Marie Jo GAC et Gérard ULLOIS.

Catherine LAMOUR a été élue secrétaire de séance.

Date de Convocation	Date d'Affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
12.12.2025	19.12.2025	18	14	17

ATTRIBUTION MARCHÉ ASSURANCES 2026/2029

Conformément aux articles L.2124-2 et R.2161-2 à 5 du code de la commande publique, une mise en concurrence passée en appel d'offres ouvert a été lancée le 05/08/2025 concernant les prestations de services d'assurances pour la commune avec Assistance à maitrise d'ouvrage de la société CONSULTASSUR.
L'avis d'appel à concurrence, envoyé le 05/08/2025 a été publié au BOAMP et au JOUE. La date limite de réception des offres a été fixé au 24/10/2025 à 17h.
Les contrats prendront effet au 01/01/2026 pour une durée de 4 ans.

La consultation a été allotie en 5 lots avec pour objectif la souscription des contrats d'assurance suivants :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot 2 : Responsabilité Civile
- Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes
- Lot 4 : Protection juridique
- Lot 5 : Risques statutaires

2 candidats ont déposé des offres :

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900914-20251218-2025_07_06-DE

Lots	Nom des marchés	Attributaire	Formule	Engagement de non résiliation dans le temps	Montants primes TTC	
					Ancien marché	Nouveau marché
1	Dommages aux biens	GROUPAMA	OFFRE DE BASE	2 ans	12 936 €	21 188 €
2	Responsabilité civile	**INFRUCTUEUX**				
3	Automobile	GROUPAMA	OFFRE DE BASE	2 ans	5 057 €	5 357 €
4	Protection juridique	KRE / SOLUCIA PJ	OFFRE DE BASE	1 an	3 674 €	1 091 €
5	Risques statutaires	GROUPAMA	OFFRE DE BASE	2 ans	21 696 €	19 884 €
				TOTAUX	43 363 €	47 520 €

Considérant la publication du marché Assurances ASSUR20262029 en date du 05/08/2025,

Considérant les candidatures survenues avant la clôture du marché le 24/10/2025 à 17h00,

Au terme de la consultation il apparait que le lot 2 Responsabilité Civile est infructueux. Il fera l'objet d'une négociation de gré-à-gré conformément aux règles de principe du code de la commande publique.
Après l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 19/11/2025 retenant les offres :

- Lot 1 : Dommages aux biens et risques annexes à GROUPAMA
- Lot 3 : Flotte automobile et risques annexes à GROUPAMA
- Lot 4 : Protection juridique à KRE / SOLUCIA PJ
- Lot 5 : Risques statutaires à GROUPAMA

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'approuver l'attribution du marché Assurances Réf : ASSUR20262029
  - à l'assureur GROUPAMA pour les lots 1, 3 et 5
  - à l'assureur KRE / SOLUCIA PJ pour le lot 4

  comme indiqué dans le tableau de classement susvisé

- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document afférent à la présente délibération.

Le Maire

Christian COLLIOU